

DÉLIBÉRATION N° CA 17-16 DU 29 JUIN 2017
RELATIVE A L'AUTORISATION DONNEE A LA DIRECTRICE GENERALE
DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE DE SIGNER UN CONTRAT DE
PARTENARIAT AVEC L'EPTB SEINE GRANDS LACS.

Le Conseil d'administration

- Vu le code de l'environnement, en particulier l'article R213-39,
- Vu le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) 2016-2021 du bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands,
- Vu le 10^{ème} programme (2013-2018) de l'agence de l'eau Seine-Normandie,
- Vu la délibération du comité de bassin Seine-Normandie n° CB 16-10 du 8 décembre 2016 relative à l'approbation de la stratégie d'adaptation au changement climatique du bassin Seine-Normandie,
- Vu le protocole signé entre l'agence de l'eau Seine-Normandie et l'EPTB Seine Grands Lacs le 17 avril 2017,

DÉLIBÈRE

Article 1

Le contrat de partenariat entre l'établissement public territorial de bassin Seine Grands Lacs et l'Agence de l'eau Seine-Normandie, joint en annexe, est approuvé.

Article 2

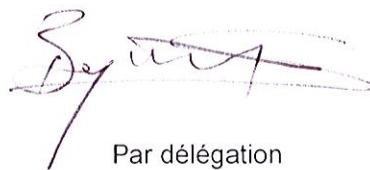
La directrice générale de l'agence de l'eau Seine-Normandie est autorisée à finaliser et signer le contrat joint, avec l'établissement public territorial de bassin Seine Grands Lacs.

La Secrétaire du conseil d'administration
Directrice générale de l'agence
de l'eau Seine-Normandie



Patricia BLANC

Le Président
du conseil d'administration



Par délégation
Samuel BOUQUET
Vice-président

**CONTRAT DE PARTENARIAT
ENTRE
L'ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DE BASSIN
SEINE GRANDS LACS
ET
L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE**

ETABLI ENTRE :

Le Syndicat mixte EPTB Seine Grands Lacs, établissement public à caractère administratif regroupant la Ville de Paris et les Départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne,

Créé par délibération concordantes de ses quatre membres et suivant les termes de l'arrêté préfectoral N°75-2017-03-29-005 du 29 mars 2017 pris en application des dispositions de l'article L.5421-7 du Code général des collectivités territoriales issues de la loi N°2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages,

Dont le siège est au 8 rue Villiot à Paris 12ème,

Représenté par son Président en exercice, dûment habilité par délibération du Comité syndical n°2017-06/XX du 22 juin 2017,
Ci-après désigné par « **l'EPTB** ».

d'une part,

ET

L'Agence de l'Eau Seine Normandie, établissement public à caractère administratif de l'Etat, créée par l'article L. 213-8-1 du code de l'environnement, inscrit à l'INSEE sous le numéro 18 750 009 500 026, représentée par sa directrice générale, dénommée ci-après "**l'Agence**".

d'autre part,

PREAMBULE

Vu le Code de l'environnement,

Vu la stratégie d'adaptation au changement climatique du bassin Seine-Normandie adoptée par le Comité de bassin du 8 décembre 2016 et son rapport annexé sur l'hydrologie du bassin amont de la Seine,

Vu le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Bassin Seine-Normandie en vigueur et le plan d'adaptation au changement climatique annexé,

Vu le X^{ème} programme d'intervention de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et le Plan Territorial d'Actions Prioritaires (PTAP),

Vu le Plan de gestion du risque inondation du bassin Seine Normandie en vigueur et les stratégies locales de gestion des risques d'inondation présentes sur le périmètre de reconnaissance de l'EPTB Seine Grands Lacs,

Vu le Contrat de Plan Interrégional Etat-Régions dit Plan Seine 2015-2020, entre l'Etat et les Régions Basse-Normandie, Ile de France, Champagne-Ardenne et Picardie signé le 4 décembre 2015

Vu le contrat de plan Etat-Région Ile de France 2015-2020 signé le 16 février 2015

Vu le programme d'action de prévention des inondations (PAPI) Seine et Marne francilienne présenté à la CMI

Vu l'engagement pour la mise en œuvre de la stratégie d'adaptation au changement climatique signé le 1^{er} février 2017 par le Président de l'EPTB à l'hôtel de Noirmoutier à Paris, après accord unanime de son Conseil d'administration du 26 janvier 2017,

Vu le protocole d'accord entre l'Agence et Seine grands lacs du 13 avril 2017

Vu la délibération n° XXX du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie du XXX approuvant le présent projet de contrat de partenariat,

Vu la délibération n° XXX du Comité syndical de l'EPTB Seine Grands Lacs du xxxxxxxx 2017 approuvant le présent projet de contrat de partenariat,

Considérant que l'EPTB et l'Agence ont des objectifs communs sur le bassin amont de la Seine en matière de gestion équilibrée et durable de la ressource en eau, de préservation, de gestion et de restauration de la biodiversité des écosystèmes aquatiques et des zones humides, de prévention des inondations et d'adaptation au changement climatique,

Considérant qu'il est souhaitable d'organiser une synergie optimisée entre l'EPTB Seine Grands Lacs et l'Agence de l'eau Seine Normandie pour développer, promouvoir et réaliser les opérations à mener pour atteindre ces objectifs,

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT

ARTICLE I – OBJET DU CONTRAT

Le contrat a pour objet de coordonner les actions et interventions de l'EPTB et de l'Agence pendant la durée de son X^{ème} programme en 2017 et 2018. Le cas échéant, il pourra être prolongé par voie d'avenant au-delà de 2018.

Ce contrat respecte le principe de subsidiarité des collectivités présentes sur le périmètre de reconnaissance et ne préjuge pas des décisions ultérieures que prendront les EPCI compétents. Il pourra donc être adapté en conséquence.

ARTICLE II - PERIMETRE D'INTERVENTION

Le périmètre du contrat correspond au périmètre de reconnaissance de l'EPTB Seine Grands Lacs à savoir le bassin de la Seine et de ses affluents en amont de sa confluence avec l'Oise. Les actions inscrites au présent contrat sont mises en œuvre par l'EPTB.

ARTICLE III - OBJECTIFS ATTENDUS

Les objectifs généraux du présent contrat visent à organiser la mise en œuvre opérationnelle du protocole d'accord du 13 avril 2017 entre les deux parties.

Ceux-ci participent à l'atteinte des objectifs :

- de la stratégie d'adaptation au changement climatique du bassin Seine-Normandie
- du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Bassin Seine-Normandie en vigueur,
- du Plan de Gestion des Risques d'Inondation du bassin Seine Normandie en vigueur et des Stratégies Locales de Gestion des Risques d'Inondation présentes sur le périmètre de reconnaissance de l'EPTB Seine Grands Lacs,
- du CPIER Plan Seine 2015-2020 et du CPER Ile de France 2015-2020.

Dans le cadre des missions de l'EPTB, de ses activités actuelles et futures et de sa signature de la Charte d'engagement partenarial pour l'adaptation au changement climatique dans le domaine de l'eau, les objectifs spécifiques du contrat sont :

Au titre de la Stratégie d'adaptation au changement climatique du bassin Seine Normandie, contribuer aux réponses stratégiques relatives aux 4 objectifs :

- Réduire la dépendance à l'eau et assurer un développement humain moins consommateur d'eau,
- Préserver la qualité de l'eau,
- Protéger la biodiversité et les services écosystémiques,
- Prévenir les risques d'inondations et les coulées de boue,

ARTICLE IV – COORDINATION ET PROGRAMMATION CONCERTEES DES OPERATIONS

Une coordination des actions développées et soutenues par les deux partenaires est organisée avec la recherche d'une cohérence technique dans le respect des priorités de chacun.

Un programme prévisionnel annuel des opérations d'intérêt commun est établi conjointement et annuellement par les deux partenaires. Ce programme prévisionnel sera révisé et validé annuellement par le Comité de pilotage. Ce programme est complémentaire et établi en cohérence avec les actions inscrites aux programmes des différents CPER du périmètre de reconnaissance de l'EPTB et du CPIER plan Seine 2015-2020.

Un programme prévisionnel pour la période 2017-2018 est joint en annexe.

ARTICLE V - MISE EN ŒUVRE ET SUIVI DU CONTRAT

L'EPTB s'engage à mettre en œuvre les actions inscrites en annexe au présent contrat de partenariat et l'Agence à les financer dans la limite des dotations disponibles et du respect de son 10^{ème} programme d'intervention. Les montants indiqués sont prévisionnels, notamment à partir de l'année 2019, date à laquelle entrera en vigueur son 11^{ème} programme d'intervention.

Chaque opération fait l'objet d'une convention d'aide financière avec le maître d'ouvrage signée par la directrice de l'Agence, le cas échéant, après avis de la commission des aides.

Un comité de pilotage est constitué et chargé :

- de définir les orientations du programme d'actions,
- d'examiner et de valider la liste et la coordination des actions,
- de valider annuellement le bilan consolidé du contrat,
- de valider l'évaluation du contrat à son issue.

Le comité de pilotage se réunit au moins une fois par an.

Il est composé au minimum :

- du Président de l'EPTB Seine Grands Lacs et du Directeur général des services,
- de la Directrice générale de l'Agence de l'eau et du Directeur de la stratégie territoriale.

ARTICLE VI - DUREE DU CONTRAT, – AVENANT, - RESILIATION

VI – 1 Durée du contrat

Le présent contrat est conclu pour la durée du X^{ème} programme de l'Agence, soit de sa date de signature jusqu'au 31 décembre 2018.

VI – 2 Avenant

Le contrat peut faire l'objet d'avenants après consultation du comité de pilotage et accord des instances délibérantes des signataires.

VI – 3 Résiliation

Le contrat peut être résilié par l'une ou l'autre des parties à tout moment sous réserve du respect d'un préavis de trois mois.

Fait à _____ le _____

Le Président
de l'EPTB Seine Grands Lacs,

La Directrice générale
de l'Agence de l'eau Seine-Normandie

Frédéric MOLOSSI
Vice-président du Conseil départemental
de la Seine-Saint-Denis

Patricia BLANC

Annexe – Programme prévisionnel d’actions sur la période 2017-2018

Le présent descriptif définit les actions que souhaite porter l’EPTB à l’intérieur de son périmètre d’intervention (le bassin amont de la Seine jusqu’à sa confluence avec celui de l’Oise) dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie d’adaptation au changement climatique du bassin Seine-Normandie, pour laquelle l’EPTB s’est engagé par délibération unanime de son Conseil d’administration du 26 janvier 2017.

Ces actions ont vocation à appuyer une déclinaison opérationnelle de la stratégie d’adaptation au changement climatique du bassin de la Seine devant fédérer l’ensemble des collectivités et groupements de collectivités du bassin amont de la Seine.

Elles doivent permettre aux opérateurs locaux de disposer des supports nécessaires à la définition et la mise en œuvre d’actions concrètes et opérationnelles dans le contexte d’une responsabilité partagée, d’optimisation des financements publics destinées aux collectivités et aux activités agricoles et industrielles.

Description des actions

1/ Inventorier, préserver et restaurer les zones d’expansion des crues et les zones humides sur le bassin amont de la Seine

1.1 Actions sur les zones d’expansion des crues : Cette action vise en particulier à répondre à l’objectif des actions B1 de la stratégie d’adaptation et B1 du rapport sur l’hydrologie du bassin amont de la Seine.

Contenu : Concernant l’objectif de mieux mobiliser les zones naturelles d’expansion des crues (ZEC) sur ce bassin versant, l’action 4.1.2 du PAPI de la Seine et de la Marne franciliennes prévoit déjà de répertorier, hiérarchiser et proposer des modalités de préservation et/ou restauration des champs d’expansion des crues, afin de mobiliser davantage ces ressources notamment pour la gestion globale du risque inondation sur le bassin amont de la Seine.

L’EPTB propose d’aller plus loin dans la démarche ainsi amorcée. Il est proposé de sélectionner en concertation avec les services de l’Etat, de l’Agence, des collectivités territoriales et de leurs groupements et les représentants de la profession agricole, trois à quatre sites de référence (en vallées de Marne, Seine et Yonne). Ces sites sélectionnés feront l’objet d’une concertation locale rassemblant l’ensemble des parties prenantes et des investigations/études complémentaires, en vue d’identifier les espaces fonctionnels à préserver en priorité, les ZEC à restaurer et dans un second temps les éventuels espaces non fonctionnels en capacité d’accueillir des aménagements et d’établir conjointement un projet par site de référence comprenant des mesures de préservation, de valorisation, de gestion ou d’aménagement. L’approche méthodologique sera basée sur les données d’identification issue de la fiche action du PAPI de la Seine et de la Marne francilienne, des recommandations de la Commission mixte inondation dans le guide pour la prise en compte de l’activité agricole et des espaces naturels dans le cadre de la gestion des risques d’inondation et du guide de recommandation du CEREMA pour la prise en compte des fonctionnalités des milieux humides dans une approche intégrée de la prévention des inondations.

Planning prévisionnel : Les prestations débuteraient en 2018 et se poursuivraient sur plusieurs années.

Planning prévisionnel des dépenses

	2017	2018	2019 et suivants
Animation		67 000 €	67 000 €
Etudes complémentaires			200 000 €

Co-financement envisagé : Agence, Régions, EPTB

1.2 Action sur les zones humides : Cette action vise en particulier à répondre à l'objectif B3 de la stratégie d'adaptation et à définir une stratégie foncière pour la préservation et la gestion des zones humides.

La localisation et l'état de connaissance des zones humides sont globalement satisfaisants à partir des investigations menées par les services de l'État, de l'Agence et des partenaires locaux. Mais des difficultés persistent dans la mise en œuvre des préconisations permettant de préserver, restaurer et améliorer la gestion des zones humides. Sur la base d'une démarche croisée et cohérente avec les investigations relatives aux champs d'expansion des crues, il conviendrait d'accroître la mobilisation de l'arsenal de dispositions en faveur de la biodiversité et de valoriser les infrastructures vertes sur le bassin amont de la Seine (protection réglementaire, MAEC, acquisitions foncières...) formulées dans le guide de recommandation du CEREMA pour la prise en compte des fonctionnalités des milieux humides dans une approche intégrée de la prévention des inondations.

Cette action hors périmètres de SAGE et de contrats, pourrait être réalisée au sein des services de l'EPTB en concertation étroite avec les acteurs locaux (EPCI, Syndicats de rivières, chambres consulaires, PNR, associations...) présents sur le bassin amont de la Seine. L'EPTB recherchera, sous l'égide de la coordination RAMSAR, à renforcer l'animation tout en proposant une plus-value (par exemple sur le site RAMSAR : la mise en place de mesures agro-environnementales territorialisées (MAET), la maîtrise des pollutions diffuses à l'échelle des bassin versant des zones humides patrimoniales, la recherche de cohérence avec le SRCE...)

Par ailleurs l'EPTB poursuivra ses démarches vers une gestion écologique exemplaire de ses ouvrages (exemple : étude en projet sur la gestion des queues d'étangs).

Planning prévisionnel : Les prestations débuteraient en 2018 et se poursuivraient sur plusieurs années.

Planning prévisionnel des dépenses

	2017	2018	2019 et suivants
Animation		67 000 €	67 000 €
Etudes complémentaires			50 000 €

Co-financement envisagé : Agence, Régions, EPTB

2/ Réaliser une étude d'évaluation des impacts socio-économiques et environnementaux d'étiages et sécheresses sévères sur le bassin amont de la Seine

Objectifs visés : Cette action vise en particulier à répondre à l'objectif de l'action K3 de la stratégie d'adaptation au changement climatique et des actions A10, C14, D14 et D15 du rapport sur l'hydrologie du bassin amont de la Seine.

Contenu : Les objectifs généraux de cette étude globale, qui comprendra plusieurs lots thématiques sont les suivants :

- Améliorer la connaissance des étiages et sécheresses (intégrant la reconstitution d'événements historiques passés) et des prélèvements,
- Evaluer l'incidence de scénarios d'étiages et sécheresses sévères, identifier les secteurs géographiques et les secteurs d'activité les plus sensibles,
- Construire et évaluer des mesures d'adaptation et d'atténuation, hiérarchiser et comparer des scénarios sur les opérateurs de réseaux en particuliers eau potable (captages en eau) et assainissement (rejet des stations d'épuration) .

Cette étude pourrait éventuellement alimenter à terme une analyse plus globale de l'effet des sécheresses sur le bassin amont de la Seine, sur le modèle de celle déjà conduite en 2014 par l'OCDE sur le risque inondation de la Seine en Ile-de-France.

Planning prévisionnel : L'année 2017 permettra de finaliser le cahier des charges et mettre en place le comité de pilotage, de lancer les marchés nécessaires et les premières études. La durée globale de l'action est estimée à 24 mois.

Montant estimatif : 700 k€ HT

Planning prévisionnel des dépenses (en HT) :

2017	2018	2019 et suivants
50 000 €	200 000 €	450 000 €

Co-financement envisagé : AESN, FEDER, EPTB SGL

3/ Améliorer la prévision des étiages sur les axes réalimentés, évaluer l'incidence d'années sèches successives pour optimiser la gestion des lacs-réservoirs en intégrant l'impact du changement climatique

Objectifs visés : Cette action vise en particulier à répondre à l'objectif des actions K2 et K3 de la stratégie d'adaptation et des actions C1, C13 et D18 du rapport sur l'hydrologie du bassin amont de la Seine.

Contenu : Les impacts attendus du changement climatique imposent d'ajuster les règles de gestion des lacs-réservoirs afin de s'adapter aux différents usages de la ressource en eau sur ce bassin. Des études et un processus de concertation ont déjà été lancés dans ce but pour les trois lacs de Champagne. Cette révision des règlements d'eau se base notamment sur les recommandations du projet de recherche européen CLIMAWARE auquel l'EPTB et IRSTEA ont participé, des études environnementales achevées en 2016 ainsi que sur les crues récentes de mai 2013 et juin 2016 dont les hydrogrammes sont en cours de reconstitution. En parallèle, des tests de sensibilité sur les différents paramètres sont réalisés en interne. Mais des outils complémentaires s'avèrent nécessaires pour mieux prendre en compte l'impact potentiel du changement climatique. Il convient en particulier d'évaluer la robustesse des règles de gestion proposées, notamment en cas d'enchaînements d'années sèches successives pour évaluer leur impact sur le remplissage des lacs-réservoirs (étude amorcée via un stage en cours). Une analyse de l'effet de l'évaporation des lacs sous l'effet d'une augmentation attendue de l'ETP est également à réaliser. Des précisions sont

également attendues par la DRIEE quant à l'opportunité de développer une gestion concertée des ouvrages lors de la phase de soutien d'étiage.

Il convient aussi pour cela d'améliorer le modèle de prévision des étiages développé avec l'aide du BRGM sur l'axe Marne, en y intégrant des fonctions de prévisions météorologiques ainsi que la prise en compte du niveau des nappes souterraines dont le rôle est prépondérant en période d'étiage. Il est proposé pour cela d'abord un développement méthodologique de l'outil sur l'axe Marne (déjà en cours de lancement), puis une extension sur les trois autres axes régulés et en dernier lieu une extension éventuelle à l'ensemble du bassin amont de la Seine.

Enfin, des actions sont à prévoir pour faire évoluer la composition et le mode de fonctionnement du COTECO, notamment pour lui permettre de jouer un plus grand rôle dans l'anticipation des crises et la sensibilisation des acteurs (dont la profession agricole) au changement climatique.

Planning prévisionnel : Certaines actions (stage + étude hydraulique) sont déjà amorcées ainsi que les premières étapes développement méthodologique du modèle sur l'axe Marne. Ces actions se poursuivront a priori jusqu'en 2019 et il est possible que des besoins de co-financement pour des études complémentaires spécifiques apparaissent en fonction de l'avancement de la démarche.

Montant estimatif : 500 k€ HT

Planning prévisionnel des dépenses :

2017	2018	2019 et suivants
75 000 €	125 000 €	300 000 €

Co-financement envisagé : AESN, FEDER, EPTB SGL

4/ Evaluer les échanges nappes-rivière dans le secteur de la Bassée aval et estimer la faisabilité de la recharge active de la nappe

Objectifs visés : Cette action vise en particulier à répondre à l'objectif de l'action K2 de la stratégie d'adaptation et des actions A8 et C5 du rapport sur l'hydrologie du bassin amont de la Seine.

Contenu : En accompagnant les travaux du PIREN Seine et en s'appuyant sur le réseau dense de piézomètres mis en place par VNF et l'EPTB dans le cadre de leurs projets respectifs, l'objectif serait de poursuivre l'analyse des échanges nappes-rivières sur ce secteur, en réalisant une lâchure expérimentale depuis les lacs-réservoirs Seine et Aube afin de quantifier la part du flux lié au soutien d'étiage qui contribue à réalimenter la nappe jugée stratégique développée dans les formations alluviales de la Bassée. Cette action sera réalisée en lien avec les études en cours de l'AESN et du BRGM sur le potentiel aquifère des alluvions de la Seine et de l'Aube.

Par ailleurs, suite au débat public de la Bassée, l'EPTB prévoit d'étudier la possibilité de réaliser une recharge artificielle des nappes dans le secteur de la Bassée aval, en complément du projet d'aménagement hydraulique. Cette étude de faisabilité, basée sur des essais de pompage, permettrait d'identifier l'opportunité d'une telle solution.

Planning prévisionnel: Cette étude serait réalisée en 2018 pour une durée de 12 mois

Montant estimatif : 50 k€ HT

Planning prévisionnel des dépenses :

2017	2018	2019 et suivants
0	50	0

Co-financement envisagé : AESN, FEDER, EPTB SGL

5/ Améliorer la formation des acteurs et le partage des connaissances

Objectifs visés : Cette action vise en particulier à répondre à l'objectif des actions C1, C2 et C3 de la stratégie d'adaptation et des actions D6 et D7 du rapport sur l'hydrologie du bassin amont de la Seine.

Contenu : L'EPTB se propose de mobiliser ses nombreux partenaires (cellule de transfert du PIREN, ERN, CNBP, CENCA, LPO, ONF, CEPRI, CNFPT, PNRFO, PNRM...) pour organiser des formations et ateliers thématiques sur le modèle des « classes d'eau » financées par l'Agence relatives à l'impact attendu du changement climatique et les adaptations nécessaires à anticiper. Ces sessions seraient destinées aux élus, agriculteurs, industriels, etc. Elles seraient assurées par l'EPTB afin d'organiser et coordonner ces formations en collaboration avec les services de l'Agence et de l'État. Ces formations doivent s'appuyer sur la capacité à capitaliser, structurer, partager et diffuser des données et informations disponibles. L'EPTB utilisera pour cela son Système d'information géographique et de son Centre de ressources, tous deux en cours de développement.

Des séminaires scientifiques d'ampleur régionale ou nationale (comme celui organisé le 8 juin 2017 par l'EPTB en collaboration avec l'AFPCN), ainsi que des manifestations destinées à un public plus large pourraient également être organisés dans ce cadre.

Chaque année, l'EPTB organisera une formation spécifique destinée aux élus, une destinée aux industriels ainsi qu'un séminaire.

Les thèmes développés en fonction des cibles concernent :

- les enjeux du changement climatique sur le bassin amont de la Seine pour la grand cycle et ses usages, (toutes cibles)
- la promotion des pratiques respectueuses de l'environnement (agriculture, industriels)
- la promotion des techniques d'hydraulique douce (élus et agriculteurs)

Planning prévisionnel : Les prestations débuteraient en 2018.

Montant estimatif : 15 k€ par formation soit 60 k€ HT par an

Co-financement envisagé: Agence, EPTB

Tableau récapitulatif des actions envisagées en 2017-2018

N° d'action	Actions	Montant de l'opération	2017- 2018	2019
		K€ HT	K€ HT	K€ HT
1-1	Zones d'expansion des crues – Sélection et pilotage de 3 ou 4 sites de référence sur le bassin amont de Seine– Animation		67	67
	Etudes complémentaires sur les 4 sites de référence	200	0	200
1-2	Zones humides – Animation hors SAGE et hors contrat		67	67
	Etudes complémentaires	50	0	50
2	Réaliser une étude d'évaluation des impacts socio-économiques et environnementaux d'étiages et sécheresses sévères sur le bassin amont de la Seine	700	250	450
3	Améliorer la prévision des étiages sur les axes réalimentés, évaluer l'incidence d'années sèches successives pour optimiser la gestion des lacs-réservoirs en intégrant l'impact du changement climatique	500	200	300
4	Evaluer les échanges nappes-rivière dans le secteur de la Bassée aval et estimer la faisabilité de la recharge active de la nappe	50	50	-
5	Améliorer la formation des acteurs et le partage des connaissances	120	60	60
	Total	1 620	694	1 194